

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20200826-D_26_08_2020_30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/08/2020

Affichage : 31/08/2020

Délibération n°26-08-2020-030

7.5 Subventions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du mercredi 26 août 2020*

Date de convocation	20 août 2020
Date d'affichage	20 août 2020

Membres en exercice	55
Membres présents	49
Votants	54 (dont 5 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 26 août à 18 H 30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente Athéna de La Ferté-Bernard, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Éric BARBIER, M. Jacques BARBIER (représentant M. Jean-Yves HERMELINE), M. Raymond BELLENCONTRE, Mme Catherine BOSSY, M. Pierre BOULARD, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Audrey CRUCHET-GIRARD (représentant M. Didier TORCHÉ), Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ (ayant reçu pouvoir de M. Thierry BODIN), Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Delphine LETESSIER, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL (ayant reçu pouvoir de M. Jean-Yves RENARD), M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT (ayant reçu pouvoir de M. Pascal BOURGOIN), Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Emmanuel BOIS), Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant reçu pouvoir de Mme Christiane VAN RYSSEL), M. Xavier TERRIER, M. Gaëtan THOMAS, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Laëtitia VEEGAERT, Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés : M. Thierry BODIN (ayant donné pouvoir à M. Gérard GUESNÉ), M. Emmanuel BOIS (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), M. Pascal BOURGOIN (ayant donné pouvoir à M. Willy PAUVERT), M. Jean-Yves HERMELINE (représenté par M. Jacques BARBIER), M. José PLANS, M. Jean-Yves RENARD (ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL), M. Didier TORCHÉ (représenté par Mme Audrey CRUCHET-GIRARD), Mme Christiane VAN RYSSEL (ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA).

Secrétaire de séance : Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

HABITAT : RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATÉRIELLE DANS LA DÉCISION N°163/2020 ET SUBVENTION AUX PARTICULIERS DANS LE CADRE DE L'OPAH

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise 2016-2019 en date du 8 décembre 2016,

Vu l'avenant n°1 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise 2016-2019 en date du 28 avril 2017,

Vu l'avenant n°2 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise du 9 mai 2019,

Vu l'avenant n°3 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise du 30 décembre 2019 prolongeant le dispositif pour une année supplémentaire,

Vu l'autorisation de programme modifiée 17-02 AP OPAH 3917 relative aux subventions d'investissement aux particuliers dans le cadre de l'OPAH,

Vu la délibération n°11-02-2020-016 du 11 février 2020 relative aux versements de subventions accordés aux particuliers dans le cadre de l'OPAH,

Vu la décision n°163/2020 en date du 29 mai 2020 relative aux versements de subventions accordés aux particuliers dans le cadre de l'OPAH,

Vu le rapport du Président présenté par M. Dominique EDON, Vice-président en charge de l'Équipement, Logement et Mobilités,

Après en avoir délibéré,

EST INFORMÉ d'une erreur matérielle liée au maintien dans le tableau des attributaires du dossier de Monsieur Sébastien Bertrand (dossier énergie en catégorie intermédiaire pour un montant de travaux subventionnable HT de 26 797,46 € et une aide communautaire de 4 000 €) dans la décision n°163/2020.

PREND ACTE de la nécessité de rectifier la décision 163/2020 en supprimant de la liste des attributaires M. Bertrand, qui pourra bénéficier de la subvention qui lui est réservée conformément à la délibération n°11-02-2020-016 du 11 février 2020.

PREND ACTE de la liste actualisée des personnes répondant aux critères établis dans la convention d'opération et éligible d'une aide de la collectivité :

Nom	Descriptif des travaux	Catégorie	Coût total TTC de l'opération	MTT HT travaux subventionnés	Montant total des aides publiques (y compris CCHS)	Montant subvention CCHS	
Monsieur Louis BEREAU (Saint-Aubin-des-Coudrais)	Autonomie	Très modeste	7 380 €	6 710 €	5 032 €	1 677 €	25% Plafonnés à 4 500 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Monsieur Jean-Luc CABARET (La Ferté-Bernard)	Energie	Très Modeste	8 426 €	7 987 €	6 091 €	799 €	10% Plafonnés à 3 000 €
Madame Denise CAILLEAUD (La Ferté-Bernard)	Energie	Très Modeste	7 021 €	6 543 €	7 021 €	655 €	10% Plafonnés à 3 000 €
Madame Chantal COUTANT (Tuffé Val de la Chéronne)	Energie	Très modeste	6 742 €	6 325 €	4 928 €	633 €	10% Plafonnés à 3 000 €
Madame Jacqueline PATE (Bouëyr)	Energie	Très Modeste	22 139 €	20 000 €	14 513 €	2 000 €	10% Plafonnés à 3 000 €
Madame Charlene STIEDEL (Tuffé Val de la Chéronne)	Energie	Très modeste	16 087 €	15 086 €	15 061 €	1 509 €	10% Plafonnés à 3 000 €
Madame Mélanie CHARPENTIER (La Ferté-Bernard)	Energie	Très Modeste	28 993 €	20 000 €	19 248 €	2 000 €	10% Plafonnés à 3 000 €
Monsieur Christophe LECLERT (La Ferté-Bernard)	Energie	Modeste	27 461 €	20 000 €	11 646 €	2000 €	10% Plafonnés à 3 000 €
TOTAL			124 249 €	102 651 €	83 540 €	9 273,00 €	

DECIDE de corriger l'erreur matérielle et de rectifier la décision n°163/2020 en supprimant de la liste des attributaires M. Bertrand.

DECIDE d'octroyer les subventions au profit des administrés précités et conformément à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

VALIDE le montant des aides indiquées dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les sommes seront versées aux particuliers désignés dès lors que ces derniers présenteront l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement des subventions accordées.

AUTORISE le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 54
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique
Le 26 août 2020

Pour extrait conforme
Le 26 août 2020

Le Président,

M. Didier REVEAU

